



GROUPE PRIME DRINK ANNONCE LA NOMINATION D'UNE NOUVELLE CHEFFE DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

Montréal, Québec, le 14 janvier 2025 – Groupe Prime Drink Corp. (CSE : PRME) (« Prime » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la nomination d'Audrey Bouchard, CPA Auditrice, à titre de cheffe de la direction financière de la Société, avec prise d'effet immédiate.

« Nous sommes heureux de compter Audrey parmi nous alors que Prime entame sa prochaine phase de croissance », a déclaré Alexandre Côté, président et chef de la direction de Prime. « Elle possède un esprit d'entreprise remarquable ainsi qu'une expérience approfondie en comptabilité financière, acquise au sein d'un des cabinets comptables les plus prestigieux. Ces compétences seront extrêmement précieuses pour nos projets futurs et notre gouvernance financière. »

Audrey Bouchard compte plus de 14 ans d'expérience en comptabilité financière, notamment chez Econofitness depuis 2021, où elle a occupé le poste de directrice des finances et de la comptabilité, et chez PwC, de 2011 à 2021, où elle a débuté sa carrière pour devenir directrice de la certification quelques années avant son départ. Elle était alors principalement responsable de sociétés publiques de petite et de moyenne capitalisation. Mme Bouchard est membre de l'Ordre des Comptables professionnels agréés du Québec et titulaire d'un baccalauréat en sciences comptables et d'un DESS en pratique comptable de l'ESG UQAM.

Mme Bouchard remplace Antoine Alonzo qui a remis sa démission à titre de chef de la direction financière et de membre du conseil d'administration, pour relever d'autres défis. Le conseil d'administration tient à remercier M. Alonzo pour sa contribution et lui souhaite le meilleur pour ses projets futurs.

À propos de Groupe Prime Drink

Groupe Prime Drink Corp. (CSE: PRME) est une société basée au Québec qui vise à devenir une société de portefeuille diversifiée de premier plan dans les secteurs des breuvages, des médias d'influence et de l'hospitalité.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Jean Gosselin, secrétaire
Téléphone : (514) 394-7717
Courriel : info@prime-group.ca

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. De manière générale, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective comme les termes « planifie », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variantes (y compris des variantes négatives et grammaticales) de ces mots et expressions, ou déclarent que certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ». Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations relatives aux projets futurs de la Société.

Ces déclarations sont basées sur des hypothèses qui sont sujettes à des risques et incertitudes significatifs, y compris des risques concernant l'industrie des boissons, la réalisation du placement comme prévu, les conditions du marché, les facteurs économiques généraux, la capacité de la direction à mettre en œuvre son plan d'affaires, une vérification diligente suffisante de la part de la cible, l'absence de changement défavorable dans les réglementations applicables, et les marchés boursiers en général. En raison de ces risques et incertitudes et de divers facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou le rendement de Prime peuvent différer sensiblement de ceux prévus et indiqués dans ces énoncés prospectifs. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces énoncés prospectifs ainsi que des résultats futurs. Bien que Prime croit que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que les attentes des énoncés prospectifs s'avéreront exactes. Sauf si la loi l'exige, Prime n'a pas l'intention et n'assume pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte des résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements dans les hypothèses, de changements dans les facteurs qui influent sur ces énoncés prospectifs ou d'autres facteurs.

Ni la Bourse des valeurs canadiennes ni son fournisseur de services de réglementation n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.